



Judo Club Crèvecoeur-le-Grand REGLEMENT INTERIEUR



L'inscription est annuelle avec deux formules de règlement : en deux chèques (licence + paiement annuel des cours en un seul versement) ou quatre chèques (licence + paiement fractionné des cours, soit en trois versements datés du jour de l'inscription). Les chèques seront mis en banque :

- pour le paiement des licences : dès l'inscription ;

- pour le paiement des cours : **1er chèque**

septembre 2018

2ème chèque

janvier 2019

3ème chèque

avril 2019

**EN CAS D'ABANDON DURANT LA SAISON SANS MOTIF VALABLE ET JUSTIFIE (blessure, déménagement),
AUCUNE COTISATION NE SERA REMBOURSEE.**

HORAIRES

L'assurance ne couvrant que les accidents dus à la pratique de nos activités (Judo, Ju-jitsu, Taïso), les pratiquants ne doivent arriver au dojo que dix minutes maximum avant les cours.

Un pratiquant arrivant en retard à son cours ne sera pas admis sur le tatami, surtout s'il y a répétition du retard.

RESPECTER L'HORAIRE, C'EST RESPECTER LE TRAVAIL D'AUTRUI.

TENUE DES JUDOKAS - REGLEMENTATION CONCERNANT LE JUDO GI

Les judogis de couleur sont interdits. Les judogis à bandes de couleur sont déconseillés.

Les ceintures piquées sont interdites pour les enfants de moins de 10 ans.

Tous les judokas doivent utiliser les vestiaires : ne pas arriver au dojo ou en partir en judogi.

Montres, bijoux et objets de valeur : le club ne pourra être tenu pour responsable des pertes ou vols qui pourraient survenir.

NE RIEN LAISSER DANS LES VESTIAIRES pendant les cours.

La propreté corporelle est indispensable : tout judoka, dont les pieds notamment ne seraient pas propres, pourrait se voir interdire l'accès au tatami.

Les judokas auront les ongles coupés courts et ne porteront aucun objet métallique ou objet pouvant entraîner des blessures.

Les judokas ayant des poux ne seront pas acceptés sur le tatami, mais pourront assister au cours en qualité de spectateurs.

Les judokas souffrant de verrues plantaires devront le signaler au professeur et porter une chaussette blanche pour pratiquer.

Les féminines auront :

- sous la veste, un tee-shirt blanc long à manches courtes, maintenu dans le pantalon de judogi ;

- un soutien-gorge sans armature métallique ;

- ni maquillage, ni bague, ni bijou ;

- les cheveux longs seront noués à l'aide d'un élastique.

Les judokas ne pourront quitter le tatami qu'avec l'autorisation du professeur.

Aucune personne extérieure au cours ne sera tolérée sur les abords du tatami, sauf en cas de séance d'essai signalée au professeur.

POUR SE REHYDRATER, PREVOIR UNE BOUTEILLE D'EAU.

A signaler qu'il n'y pas d'eau froide dans les lavabos de la salle périscolaire. L'eau y est chaude...

TAISO

Aucune personne extérieure au cours ne sera tolérée sur les abords du tatami, sauf en cas de séance d'essai signalée au professeur.

Tenue sportive recommandée : jogging, short ou cycliste, tee-shirt (décolleté déconseillé).

ACCIDENT

En cas d'accident sérieux à l'entraînement ou en compétition, faire établir une déclaration d'accident. Celle-ci doit être envoyée à l'assureur dans les 5 jours qui suivent l'accident.

SANCTIONS

Le professeur et (ou) l'un des membres du comité directeur peuvent interdire l'accès du dojo ou en faire sortir un pratiquant en cas de :

- non respect d'un ou plusieurs articles du présent règlement ;

- chahut ou détérioration du matériel dans le dojo, les vestiaires, les douches ou le couloir ;

- non paiement des cotisations dûes.

Selon la gravité des faits, le Judo Club peut décider l'application de sanctions pouvant aller jusqu'à l'exclusion définitive du pratiquant, sans remboursement des cotisations versées pour la saison en cours.

Respectez le travail de vos camarades en vous imposant le silence.

Le Judo est un sport, ne fumez pas (aussi bien dans la salle que dans les locaux annexes).